

MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Anne-de-la-Pocatière

Résolution 107-06-2011

EXTRAIT CONFORME du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 6 juin 2011 à 20h25, à laquelle séance étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE, MONSIEUR FRANÇOIS LAGACE, et les conseillers suivants :

Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon et madame Carole Lévesque.

Monsieur Rémi Béchar, monsieur Alphée Pelletier et monsieur Pascal Hudon sont absents.

Tous membres du conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière et formant quorum.

107-06-2011 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 210-A - MODIFICATION DU RÈGLEMENT 210 CONCERNANT LES ANIMAUX

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA MUNICIPALITÉ PORTANT LE NUMÉRO 210 CONCERNANT LES ANIMAUX AFIN DE LIMITER LE NOMBRE DE CHIENS

CONSIDÉRANT QU'un règlement concernant les animaux est actuellement applicable sur le territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par la conseillère Martine Hudon lors de la séance ordinaire du 3 mai dernier ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente modification au règlement 210 est adoptée et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement 210 concernant les animaux est modifié par l'ajout à la suite de l'article 7 et en tant que premier article du chapitre IV dispositions particulières applicables aux chiens, l'article 7.1 suivant :

7.1 Nombre Maximal

Il est interdit de garder plus de trois chiens dans une unité d'occupation incluant ses dépendances.

Malgré ce qui précède, si un chien met bas, les petits peuvent être gardés pendant une période n'excédant pas trois (3) mois à compter de la naissance.

ADOPTÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE CE 6^e JOUR DE JUIN 2011.

François Lagace, maire

Sylvie Dionne, secrétaire trésorière

VRAIE COPIE CONFORME

*Sylvie Dionne
Directrice générale et
Secrétaire trésorière
Sainte-Anne-de-la-Pocatière
Le 7 juin 2011*